

CHARTRE DE L'INTERNAT POUR LES ETUDIANTS CPGE

Document à conserver

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux étudiants, dont le lieu de résidence est éloigné de l'établissement, afin qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. **Lorsqu'ils le demandent et sous leur responsabilité, les internes peuvent rester à l'internat le week-end.**

Un délégué étudiant sera responsable et devra tous les vendredis matins envoyer par mail au service intendance la liste des étudiants qui restent à l'internat le week-end.

Cette vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines, afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre et des autres, du matériel, des installations et du personnel de l'établissement, conformément au Règlement Intérieur que **tout étudiant s'engage à respecter en s'inscrivant au Lycée Foch.**

La charte de l'internat régit la vie de l'internat. Elle est signée par l'étudiant et son responsable (si l'étudiant est mineur).

Elle engage l'étudiant, pour l'année scolaire, à respecter les règles inscrites. Elle est lue collectivement à la rentrée, une relecture peut être faite à tout moment de l'année pour rappeler les consignes et surtout quand celle-ci n'est pas respectée.

ACCUEIL DES INTERNES

Les étudiants sont accueillis au Lycée de la première heure effective à la dernière heure effective de cours de la semaine.

➤ **Accueil :**

Les élèves internes du J4 CPGE + L4 CPGE + Rez de chaussée du L + L2 CPGE peuvent accéder aux chambres de façon indépendante.

LES HORAIRES : RYTHME DE VIE A L'INTERNAT

- **7H25 :** Fermeture de l'internat, aucun élève ne doit plus s'y trouver.
- **De 7H30 à 8h00 :** petit déjeuner. Pour le bon déroulement du service de cuisine, il est impératif de quitter la salle de restaurant pour 8h00 dernier délai.
- **11H30 à 13H30 :** Repas en fonction de l'Emploi du temps.
- **De 18H45 à 19H30 :** Accès au service de restauration pour le dîner. Les étudiants doivent quitter la salle au plus tard à 20H00.
Les étudiants ont la possibilité de travailler en silence dans les salles d'études jusqu'à 22h30 maximum.
Ensuite, ils ont l'obligation de se rendre dans leur chambre pour les étudiants internes ou de quitter l'établissement pour les étudiants externes, demi-pensionnaires ou internes-externés.
Un appel est fait tous les soirs par un surveillant.

ELEMENTS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET COLLECTIVE

➤ **ABSENCE**

Lorsqu'un étudiant interne est absent, il doit le signaler aussitôt à un CPE par téléphone et par mail.

Demande d'absence exceptionnelle : **l'étudiant ne peut quitter l'établissement que sur demande écrite ou de la famille si l'étudiant est mineur 24h00 à l'avance minimum et après accord du CPE.**

Téléphone lycée Foch 05 65 73 08 60

Mail de l'établissement : 0120022j@ac-toulouse.fr

Mail de la vie scolaire du lycée général : viesco.lgfoch@gmail.com

➤ **INFIRMERIE ET HYGIENE**

L'infirmière est absente le soir à l'internat.

Les médicaments personnels doivent être obligatoirement déposés à l'infirmierie avec l'ordonnance correspondante (aucun médicament ne doit être conservé en chambre sauf autorisation de la famille).

Tout traitement doit être mis en place avec l'ordonnance la journée par l'infirmière présente, et donné le soir par l'assistant d'éducation de service.

Les règles d'hygiène doivent être respectées avec vigilance.

Chaque année on peut constater une recrudescence de maladies parasitaires (gale, poux...)

Il est demandé aux étudiants d'être vigilants et de faire respecter certaines mesures d'hygiène quant à la vie en collectivités, comme nettoyer régulièrement les draps, serviettes et affaires qui doivent rester personnelles.

Vider, nettoyer et aérer les valises, les sacs de voyages, les sacs de sports régulièrement.

A chaque veille de vacances scolaires, il sera demandé aux étudiants de ramener la totalité de leur linge et effets personnels.

➤ **TENUE DES CHAMBRES**

Des personnels travaillent à l'internat, ce travail doit être respecté et facilité par les étudiants.

✓ **Cela implique de faciliter le ménage :**

Les élèves ne doivent pas déplacer le mobilier de la chambre.

Il y a un affichage sur chaque chambre des jours de nettoyage.

La chambre doit être rangée : ne rien laisser trainer au sol, ni sur les lavabos (maquillage, produits de toilettes), ni dans les douches. Remonter les tapis de douche afin de faciliter le nettoyage des sols.

Mettre les valises ou sacs sur les armoires.

Les lits doivent être faits.

✓ **Cela implique de prendre soin du matériel :**

Eteindre toutes les lumières avant le départ le matin, ne pas bouger le mobilier mis en place au début de l'année scolaire et afficher les posters décents uniquement avec de la « pâte adhésive ». Fermer les fenêtres en hiver (5 minutes d'aération quotidienne suffisent).

✓ **Cela implique aussi le respect des autres :**

Tirer la chasse des WC après chaque utilisation. L'entretien est fait tous les jours. Veiller à rester discret car des personnels de l'établissement sont logés dans le même bâtiment.

L'ÉTUDIANT EST RESPONSABLE DE L'ÉTAT ET DE LA TENUE DE SA CHAMBRE.

➤ **REMISE DES CLES**

Tous les étudiants disposent d'un trousseau de clés :

- clé du portillon et qui peut ouvrir les salles du bâtiment L.

- clé noire pour ouvrir le bâtiment L qui sera programmée pour n'ouvrir que l'entrée pignon + pour ouvrir le bâtiment J (accès salle repas).

➤ **ACCES A LA SALLE A MANGER DU BATIMENT J**

Ouverture du vendredi soir au lundi matin fait par un agent donc pas besoin de clé.

Consignes à respecter :

* Débarrasser l'évier et la table,

* Respecter le tri des poubelles.

* En fin d'année, penser à retirer la nourriture du réfrigérateur.

➤ **CONSIGNES DE SECURITE**

Interdiction absolue d'apporter des réchauds, appareils de chauffage, plancha, cafetière ou théières électriques
Seule une bouilloire est autorisée mais les élèves doivent la débrancher tous les jours.

Interdiction absolue d'apporter tout objet dangereux ou illicite, ouvrages licencieux, animaux de compagnie.
Interdiction absolue d'utiliser des planches à roulettes, trotinettes, patinettes etc, dans l'établissement.
Ne pas faire rentrer des personnes extérieures à l'établissement sans en demander l'autorisation au préalable.
Veiller à bien fermer les fenêtres des rez-de-chaussée et les portes des bâtiments le soir et le week-end.
Les CPE peuvent à tout moment demander à contrôler les casiers et les armoires en présence de l'étudiant.

➤ **L'ACCES AU GYMNASE ET A LA SALLE DE MUSCULATION**

Un élève référent est désigné pour le week-end pour aller chercher la clé et doit la ramener.

➤ **USAGE DU TABAC**

Rappel du règlement intérieur : il est interdit de fumer dans l'enceinte du lycée (article R3511-1 du code de la santé publique et application du décret du 29 mai 1992)

NECESSAIRE D'INTERNAT

L'étudiant interne doit apporter :

➤ **Linge et vêtements**

- ✓ Linge en quantité suffisante pour pouvoir en changer tous les jours
- ✓ 1 petite serviette et 1 drap de bain
- ✓ 1 tenue pour dormir
- ✓ 1 paire de chausson ou de claquettes pour circuler dans le dortoir

➤ **Nécessaire de toilette**

- ✓ Savon ou gel douche
- ✓ Shampoing
- ✓ Brosse à dent
- ✓ Dentifrice
- ✓ Déodorant (uniquement en stick)

➤ **Literie (dimension matelas 80 X 190 cm)**

- ✓ 1 drap housse en 80 cm
- ✓ 1 drap si vous utilisez la couverture de laine fournie par le lycée
- ✓ Sinon une couette avec une housse de couette
- ✓ 1 taie de traversin

➤ **Divers**

- ✓ Quelques cintres
- ✓ 1 sac pour le linge sale
- ✓ 2 cadenas (armoire d'internat et casier extérieur)

L'établissement fournit aux étudiants :

➤ **Literie**

- ✓ 2 couvertures de laine
- ✓ Un traversin
- ✓ 1 alèse pour le matelas

Ces matériels prêtés pour l'année sont sous la responsabilité de l'étudiant et doivent être rendus en bon état et complets à la fin de l'année scolaire.

Il est souhaitable que les familles prévoient une couverture supplémentaire ou une couette pour l'hiver.

L'étudiant interne s'engage à ne pas dégrader et à restituer en parfait état le matériel fourni.

Toute dégradation sera sanctionnée et facturée.

Accusé de réception A rendre le jour de l'inscription

CONDITION D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux étudiants, dont le lieu de résidence est éloigné de l'établissement, afin qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles.

Cette vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines, afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre et des autres, du matériel, des installations et du personnel de l'établissement, conformément au Règlement Intérieur que **tout étudiant s'engage à respecter en s'inscrivant au Lycée Foch.**

L'étudiant interne est inscrit à l'internat seulement si les responsables de l'étudiant et l'étudiant s'engagent à respecter la présente charte.

Nous, élève interneclasse de

et responsable légal de l'étudiant (nom et prénom)

déclarons avoir pris connaissance de la charte de l'internat.

Ale

Signatures précédés de la mention « lu et approuvé »

Signature des responsables,

Signature de l'étudiant,

RAPPEL NUL NE PEUT QUITTER L'INTERNAT SANS L'ACCORD DU CPE